



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2024
Législature 2020 - 2025

Bureau du Conseil municipal

M. Guy ZWAHLEN (PLR), Président
M. Julien LEVY (Vert'libéraux), vice-Président) *excusé*
Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale), 1^{ère} Secrétaire) *excusée*
M. Marc OBERSON (PDC), 2^{ème} Secrétaire

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)	<i>excusé</i>	Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)	
Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR)		Mme Esther MESROBIAN (PLR)	
M. Norberto BIRCHLER (PLR)	<i>excusé</i>	Mme Patricia REYMOND (PLR)	<i>excusée</i>
Mme Christine BOUVIER (PLR)		Mme Alexandra RYS (PDC)	
M. Philippe CORBAT (PLR)		M. Roland SUTTER (Indépendant)	
Mme Janine FUOCHI (PDC)	<i>excusée</i>	M. Alain STRAUMANN (PLR)	
M. François FREY (PLR)		Mme Ruth VESTI (PDC)	
M. Anthony GIANNASI (PDC)		M. Laurent WISLER (Alternative com.)	
M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux)		M. Stephan ZWETTLER (PLR)	
M. Zahi HADDAD (PLR)			

Membres du Conseil administratif

M. Marcel GOEHRING (PLR), Maire
Mme Carole LAPAIRE (PLR), Conseillère administrative
M. Philippe THORENS (PDC), Conseiller administratif

M. le Président ouvre la séance à 20h00. Il salue les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, le public, ainsi que le personnel administratif.

Il remercie les membres du public de leur présence et leur souhaite une cordiale bienvenue. A l'issue de la séance, il les informe qu'ils sont conviés au cernotzet de la mairie, au rez-de-chaussée, afin de partager un moment de convivialité. Plus formellement, il rappelle que selon le règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive, article 26, le public n'a pas le droit de manifester de marque d'approbation ou de désapprobation et qu'il est également interdit d'enregistrer, de filmer ou de prendre des photos pendant la séance.

Il annonce que Mmes DI ROMANO, FUOCHI et REYMOND, ainsi que MM. AMBROSETTI, BIRCHLER et LEVY sont excusés.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Documents relatifs à l'acquisition de la parcelle sise route d'Hermance 140

M. le Président annonce que les documents mis à disposition des Conseillers municipaux sur CMNet ont été mis à jour en amont de la séance, afin d'y inclure des modifications formelles. Une copie papier de ces documents ont été distribués.



Enquête réalisée par l'Université de Zürich sur mandat du Département fédéral de justice et police au sujet des manifestations d'hostilité à l'égard des membres des parlements en Suisse

M. le Président rapporte que le bureau du Conseil municipal a accepté que l'administration communale communique les adresses e-mails de la commune des membres du Conseil municipal, lesquels pourraient ainsi être contactés dans le cadre de cette enquête.

Calendrier des séances du Conseil municipal et des commissions des Finances du 1^{er} semestre 2025

M. le Président rappelle que ce calendrier a été mis à disposition sur CMNet et demande s'il y a des remarques ou des questions. Comme ce n'est pas le cas, ce calendrier est considéré comme étant approuvé.

Voyage du Conseil municipal

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de confirmer au plus vite au secrétariat du Conseil municipal leur participation ou non à ce voyage.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce procès-verbal.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2024.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

M. le Président informe que les séances de la commission Aménagement du 30 septembre et de la commission Juridique et naturalisations du 7 octobre 2024 ont fait l'objet uniquement de procès-verbaux qui sont disponibles sur CMNet.

Il rappelle que les préavis des commissions relatifs au budget 2025 des commissions Sociale, Sports et Bâtiments et logement ne seront pas votés par le Conseil municipal ce soir. Toutefois, s'il est souhaité remettre en question une ligne budgétaire attribuée ou non par une commission, il invite les membres du Conseil municipal à se manifester, au besoin, pour chaque commission.

- Sociale du 17 septembre 2024

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 17 septembre 2024.

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques relatives au budget. Comme ce n'est pas le cas, il passe au rapport suivant.

- Sports du 18 septembre 2024

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.



A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sports du 18 septembre 2024.

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques relatives au budget. Comme ce n'est pas le cas, il ajoute que la décision relative au dépassement budgétaire 2024 a déjà été votée lors de la dernière séance du Conseil municipal dans le cadre d'une délibération. Enfin, il indique que la décision relative à la clôture de la motion M17-05 « FC Saint-Paul et son stade : discutons ensemble du futur », préavisée favorablement par la commission, sera votée sous le point n°8 de l'ordre du jour.

Il passe ensuite au rapport suivant.

- **Bâtiments et logement du 23 septembre 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 23 septembre 2024.

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques relatives au budget. Comme ce n'est pas le cas, il ajoute que la décision relative au crédit d'engagement destiné à l'installation de ventilateurs dans les écoles et à la Ferme de St-Maurice, préavisée favorablement par la commission, fait l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote au point n°5 de l'ordre du jour.

Il passe ensuite au rapport suivant.

- **Routes et infrastructures du 1^{er} octobre 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

Par 15 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 1^{er} octobre 2024.

Principe de réalisation de la première partie des travaux en vue de sécuriser les berges du Nant de Cherre

M. le Président demande à M. GINDRAUX de lire le préavis de la commission relative au principe de réalisation la première partie des travaux en vue de sécuriser les berges du Nant de Cherre.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le principe de réalisation de la première partie des travaux en vue de sécuriser les berges du Nant de Cherre, lèvent la main ».

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte le principe de réalisation de la première partie des travaux en vue de sécuriser les berges du Nant de Cherre.

M. le Président informe que la décision relative au crédit d'étude destiné à la réhabilitation de collecteurs d'eaux au chemin du Port-de-Bellerive, préavisée favorablement par la commission, fait l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote au point n°5 de l'ordre du jour.

Il ajoute que la décision relative à la clôture de la pétition P19-01 « Pour un aménagement cyclable au chemin de la Plantée-du-Chêne », préavisée favorablement par la commission, sera votée sous le point n°10 de l'ordre du jour.

Il passe ensuite au rapport suivant.

- **Culture et loisirs du 9 octobre 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 9 octobre 2024.

Opération de promotion culturelle

M. le Président demande à M. WISLER de lire le préavis de la commission relative l'opération de promotion culturelle.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'opération de promotion culturelle pour un montant global de 20'000 F lequel sera financé par la réallocation des deux lignes budgétaires du Festival de Bellerive non utilisées cette année, lèvent la main ».

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'opération de promotion culturelle pour un montant global de 20'000 F lequel sera financé par la réallocation des deux lignes budgétaires du Festival de Bellerive non utilisées cette année.

M. le Président indique que la décision relative à la clôture de la motion M19-02 « Bibliothèque en plein air », préavisée favorablement par la commission, sera votée sous le point n°9 de l'ordre du jour.

Il passe ensuite au rapport suivant.

- **conjointe Bâtiments et logement et Finances du 14 octobre 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission conjointe Bâtiments et logement et Finances du 14 octobre 2024.

M. le Président indique que les décisions relatives à l'acquisition de la parcelle sise route d'Hermance 140, aux études pour la rénovation et l'aménagement des bâtiments sis route d'Hermance 140, à l'installation de ventilateurs dans les écoles et à la Ferme de St-Maurice, à l'acquisition d'un véhicule polyvalent pour la compagnie des sapeurs-pompiers et aux interventions sur les collecteurs d'eaux au chemin du Port-de-Bellerive, préavisées favorablement, font l'objet de délibérations qui seront soumises au vote au point n°5 de l'ordre du jour.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. PRESENTATION DU BUDGET 2025

M. le Président passe la parole à M. GOEHRING pour la présentation du budget 2025.

→ **Présentation du budget 2025**

M. GOEHRING commente les diapositives qui composent sa présentation (présentation annexée à ce procès-verbal). Il constate avec satisfaction que le budget 2025 présente des revenus pour un total de 47'976'200 F et des charges atteignant 47'966'000 F, soit un excédent de 10'200 F.





Une fois sa présentation terminée et comme il n'y a pas de questions, il parcourt les documents suivants :

- Projet de budget de fonctionnement 2025
- Projet de budget d'investissement 2025
- Dépenses votées en commission
- Plan quinquennal des investissements du patrimoine administratif 2025-2028
- Plan quinquennal des investissements du patrimoine financier 2025-2028
- Tableau des amortissements du patrimoine administratif 2025
- Situation des emprunts au 31 décembre 2024 et prévisions 2025
- Répartition de la contribution annuelle 2025 des communes au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
- Nombre de logements des patrimoines financier et administratif ainsi que de la Fondation immobilière de Collonge-Bellerive (FICB)
- Budget 2025 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau
- Budget 2025 du Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO
- Budget 2025 de l'Organisation régionale de protection civile lac
- Budget 2025 de la Fondation intercommunal des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie
- Budget 2025 de la Fondation communal immobilière de Collonge-Bellerive (FICB)
- Projets de délibération relatives au budget 2025

M. le Président remercie M. GOEHRING pour la clarté et la précision de sa présentation. Il demande s'il y a des remarques ou des questions.

M. GINDRAUX constate que le budget 2025 fait état d'une augmentation d'environ 10% des charges de personnel, lesquelles sont en augmentation année après année, de manière plus rapide que l'augmentation de population. Il demande ainsi si l'engagement du personnel a atteint un plafond ou si d'autres besoins sont à prévoir dans le futur.

M. GOEHRING répond que divers engagements ont été réalisés ces dernières années, pour répondre aux besoins de la commune, qui a dépassé les 8'000 habitants. D'éventuelles futures embauches ne sont pas à exclure et dépendront notamment des diverses politiques publiques que le Conseil municipal souhaitera mener, comme cela a notamment été le cas avec la création du Service social littoral. Il propose de reparler de cette problématique en commission des Finances.

Rapport de la commission des Finances du 14 octobre 2024

M. le Président indique que la commission des Finances a préavisé favorablement le projet de budget 2025, la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), ainsi que l'octroi d'une autorisation de renouveler les emprunts contactés par la Fondation Intercommunale des Terrains industriel et Artisanaux de la Pallanterie.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJETS DE DELIBERATION

Délibération 24-16 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 136'000 F, destiné à l'installation de ventilateurs dans l'ensemble des classes des écoles publiques communales et à la Ferme de Saint-Maurice – proposée par le Conseil administratif

M. le Président demande ensuite s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 24-16, lèvent la main ».

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 24-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 136'000 F, destiné à l'installation de ventilateurs dans l'ensemble des classes des écoles publiques communales et à la Ferme de Saint-Maurice.



M. le Président demande à M. OBERSON de lire la délibération 24-16.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 24-16 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 24-16, lèvent la main ».

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 136'000 F, destiné à l'installation de ventilateurs dans l'ensemble des classes des écoles publiques communales et à la Ferme de Saint-Maurice.

Il passe ensuite à la délibération suivante.

Délibération 24-17 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 100'000 F, destiné à l'acquisition d'un véhicule polyvalent pour la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Collonge-Bellerive - CP 25 – proposée par le Conseil administratif

M. le Président demande ensuite s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 24-17, lèvent la main ».

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 24-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 100'000 F, destiné à l'acquisition d'un véhicule polyvalent pour la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Collonge-Bellerive - CP 25.

M. le Président donne lecture de la délibération 24-17.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 24-17 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 24-17, lèvent la main ».

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 100'000 F, destiné à l'acquisition d'un véhicule polyvalent pour la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Collonge-Bellerive - CP 25.

Il passe ensuite à la délibération suivante.

Délibération 24-18 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 120'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés au chemin du Port-de-Bellerive, parcelles dp8403 et dp8405, propriété de la commune de Collonge-Bellerive – proposée par le Conseil administratif

M. le Président demande ensuite s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 24-18, lèvent la main ».

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 24-18 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 120'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés au chemin du Port-de-Bellerive, parcelles dp8403 et dp8405, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. OBERSON de lire la délibération 24-18.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 24-18 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 24-18, lèvent la main ».

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-18 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 120'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés au chemin du Port-de-Bellerive, parcelles dp8403 et dp8405, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.



Il passe ensuite à la délibération suivante.

Délibération 24-19 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 5'770'000 F, destiné à l'acquisition de la future parcelle N°10198 d'environ 1193 m² (issue pour partie des parcelles N^{os} 4505, 7739, 8607) de la commune de Collonge-Bellerive, sise route d'Hermance 140, propriété de Madame et Monsieur Christine et Claude Pilet, à l'inscription d'un droit d'emption, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter – proposée par le Conseil administratif

M. le Président demande ensuite s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 24-19, lèvent la main ».

A l'unanimité (17 oui, le Président a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 24-19 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 5'770'000 F, destiné à l'acquisition de la future parcelle N°10198 d'environ 1193 m² (issue pour partie des parcelles N^{os} 4505, 7739, 8607) de la commune de Collonge-Bellerive, sise route d'Hermance 140, propriété de Madame et Monsieur Christine et Claude Pilet, à l'inscription d'un droit d'emption, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

M. le Président donne lecture de la délibération 24-19.

Après lecture de la délibération, il demande s'il y a des questions ou des remarques. Il passe la parole à Mme LAPAIRE.

Sur sollicitation de Mme la Secrétaire générale, **Mme LAPAIRE** relève qu'une coquille s'est glissée dans la délibération : au point N°4, l'octroi du droit d'emption a une échéance de 36 mois (et non de 18 mois) après la date de signature de l'acte de promesse de vente et d'achat. En effet, il s'agit d'harmoniser le même délai que celui mentionné au point N°2. Cette correction est intégrée à la délibération.

M. le Président passe ensuite la parole à Mme LEITNER-RIAT.

Mme LEITNER-RIAT s'interroge sur la présence d'une antenne de téléphonie mobile, comme cela semble ressortir du point 2.3.

M. le Président passe la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE répond que c'est effectivement le cas.

Comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 24-19 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 24-19, lèvent la main ».

A l'unanimité (17 oui, le Président a voté), le Conseil municipal accepte la délibération 24-19 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 5'770'000 F, destiné à l'acquisition de la future parcelle N°10198 d'environ 1193 m² (issue pour partie des parcelles N^{os} 4505, 7739, 8607) de la commune de Collonge-Bellerive, sise route d'Hermance 140, propriété de Madame et Monsieur Christine et Claude Pilet, à l'inscription d'un droit d'emption, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Il passe ensuite la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE remercie les Conseillers municipaux pour ce vote unanime qui va permettre d'agrandir les bureaux et donner ainsi des conditions de travail plus agréables aux employés de l'administration. Elle se réjouit en outre cette ferme, bâtiment important du patrimoine communal, puisse perdurer et être mis en valeur.

M. le Président passe ensuite à la délibération suivante.



Délibération 24-20 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 250'000 F, destiné à des études pour le projet de rénovation et d'aménagement des bâtiments, sis route d'Hermance 140, future parcelle N°10198 (issue pour partie des parcelles N°s 4505, 7739, 8607) de la commune de Collonge-Bellerive, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter – proposée par le Conseil administratif

M. le Président demande ensuite s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 24-20, lèvent la main ».

A l'unanimité (17 oui, le Président a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 24-20 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 250'000 F, destiné à des études pour le projet de rénovation et d'aménagement des bâtiments, sis route d'Hermance 140, future parcelle N°10198 (issue pour partie des parcelles N°s 4505, 7739, 8607) de la commune de Collonge-Bellerive, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

M. le Président demande à M. OBERSON de lire la délibération 24-20.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 24-20 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 24-20, lèvent la main ».

A l'unanimité (17 oui, le Président a voté), le Conseil municipal accepte la délibération 24-20 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 250'000 F, destiné à des études pour le projet de rénovation et d'aménagement des bâtiments, sis route d'Hermance 140, future parcelle N°10198 (issue pour partie des parcelles N°s 4505, 7739, 8607) de la commune de Collonge-Bellerive, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJET DE RESOLUTION

Il n'y a pas de projet de résolution.

7. PROJET DE MOTION

Motion 24-07 : Pour la réalisation d'un plan WC communal ambitieux – proposée par le groupe PDC

M. le Président passe la parole à Mme LEITNER-RIAT pour la présentation de cette motion déposée par le groupe PDC.

Elle informe que certains propriétaires au centre de Vézenaz se plaignent de problèmes de salubrité liés au manque de toilettes publiques accessibles, notamment aux arrivées du bus TPG durant la nuit. Parallèlement, elle estime que les plages de la commune, fréquentées par les familles, les promeneurs et les sportifs, connaissent également un cruel manque de ces installations, forçant les utilisateurs à se montrer indécents.

Estimant qu'il serait appréciable que chacun puisse satisfaire ses besoins naturels sans compromettre la propreté et la salubrité de la commune, elle appelle l'assemblée à accepter l'entrée en matière.

M. le Président soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette motion 24-07, lèvent la main ».

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 24-07 « Pour la réalisation d'un plan WC communal ambitieux ».

M. le Président donne lecture de cette motion.



Après la lecture de la motion, **M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques. Il passe la parole à Mme VESTI.

Mme VESTI incite l'assemblée à regarder les photos annexées à la motion et projetées à l'écran, permettant d'illustrer les différentes variantes architecturales des installations proposées.

M. le Président passe la parole à M. ZWETTLER.

Au nom du groupe PLR, **M. ZWETTLER** propose d'amender la motion afin de renvoyer son traitement en commission Bâtiments et logement et non pas au Conseil administratif.

M. le Président passe la parole à M. GINDRAUX.

M. GINDRAUX s'étonne du manque de toilettes publiques perçu par les motionnaires, dans la mesure où 10 toilettes publiques se trouvent sur le territoire communal, selon le répertoire accessible sur le site Internet de la commune. Il estime ce nombre suffisant, notamment en comparaison à la ville de Genève, qui en compte 69. S'il regrette les incivilités constatées, il doute qu'elles ne soient liées à un déficit d'équipement.

M. le Président passe la parole à Mme VESTI.

Mme VESTI rappelle que la présence de toilettes est inutile si celles-ci ne sont pas ouvertes. En l'occurrence, elle déplore que les WC communaux soient régulièrement fermés le week-end, ce qui est en inadéquation avec les besoins, notamment à la ferme de Saint-Maurice.

Voir remarque
P.V. suivant

M. le Président passe la parole à Mme BOUVIER.

Mme BOUVIER attire l'attention sur la nécessité d'un entretien suffisant si de nouvelles toilettes venaient à être installées. Elle estime en outre que certains riverains pourraient se plaindre si des WC venaient à être installés trop près de leur habitation. Pour cette raison, elle est favorable à un renvoi en commission, afin d'analyser s'il est possible d'étendre les horaires d'ouverture des installations existantes.

M. le Président passe la parole à M. WISLER.

M. WISLER condamne les incivilités et plaide pour un renvoi en commission pour des discussions complémentaires.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** passe au vote de l'amendement demandant un renvoi en commission Bâtiments et logement.

Par 15 oui et 1 non, le Conseil municipal accepte l'amendement demandant que la motion 24-07 soit renvoyée en commission Bâtiments et logement.

Il soumet ensuite au vote la motion 24-07, telle qu'amendée : « Que celles et ceux qui approuvent la motion 24-07 telle qu'amendée, lèvent la main ».

Par 15 oui et 1 non, le Conseil municipal accepte la motion 24-07 amendée « Pour la réalisation d'un plan WC communal ambitieux ».

M. le Président passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

8. PROPOSITION RELATIVE A LA CLOTURE DE LA MOTION M17-05 « FC SAINT-PAUL ET SON STADE : DISCUTONS ENSEMBLE DU FUTUR »

M. le Président rappelle que la commission Sports a préavisé favorablement la clôture de cette motion lors de sa séance du 18 septembre 2024.



Il demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la clôture de la motion M17-05 « FC St-Paul et son stade : discutons ensemble du futur », lèvent la main. »

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte de clore la motion M17-05 « FC Saint-Paul et son stade : discutons ensemble du futur ».

M. le Président passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

9. PROPOSITION RELATIVE A LA CLOTURE DE LA MOTION M19-02 « BIBLIOTHEQUES EN PLEIN AIR / PRENDS UN LIVRE – DONNE UN LIVRE ! »

M. le Président rappelle que la commission Culture et loisirs a préavisé favorablement la clôture de cette motion lors de sa séance du 9 octobre 2024.

Il demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la clôture de la motion M19-02 « Bibliothèques en plein air / Prends un livre – donne un livre ! », lèvent la main. »

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte de clore la motion M19-02 « Bibliothèques en plein air / Prends un livre – donne un livre ! ».

M. le Président passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

10. PROPOSITION RELATIVE A LA CLOTURE DE LA PETITION P19-01 « POUR UN AMENAGEMENT CYCLABLE LE LONG DU CHEMIN DE LA PLANTEE-DU-CHENE »

M. le Président rappelle que la commission Routes et infrastructures a préavisé favorablement la clôture de cette pétition lors de sa séance du 1^{er} octobre 2024.

Il demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la clôture de la pétition P19-01 « Pour un aménagement cyclable au chemin de la Plantée-du-Chêne », lèvent la main ».

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte de clore la pétition P19-01 « Pour un aménagement cyclable au chemin de la Plantée-du-Chêne.

M. le Président passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

11. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions pour le Conseil administratif.

Bâtiment de la mairie et éclairage du hall d'entrée

M. SUTTER a constaté a de multiples reprises que le hall de la mairie est éclairé durant la nuit ou le week-end et s'en étonne.

M. THORENS partage cet étonnement et va s'enquérir des horaires exacts d'allumage, afin d'apporter une réponse plus précise ultérieurement.



Règlementation à l'essai du trafic au chemin du Petray (fermeture au transit des voitures)

M. SUTTER rapporte que les riverains du chemin du Petray sont enchantés par les barrières règlementant le trafic, installées récemment. Il a cependant constaté que celle côté Vésenaz est restée ouverte plusieurs jours. Aussi, il constate que certains automobilistes bravent l'interdiction en roulant dans l'herbe adjacente.

M. GOEHRING demandera des explications concernant l'ouverture prolongée de la barrière. Il ajoute que, concernant les automobilistes indisciplinés, la problématique est connue mais qu'aucun moyen d'action n'est possible.

M. THORENS précise que cette barrière reste parfois ouverte à la demande de certains agriculteurs qui doivent passer à plusieurs reprises sur ce chemin durant la journée.

Stationnement zone 30 Lac et projet de mise à disposition de macarons

M. SUTTER a appris que la possibilité d'octroyer des macarons de stationnement prolongé aux habitants était actuellement à l'étude. Il souhaite savoir qui de la police municipale ou de la Fondation des parkings sera compétente pour la distribution de ces macarons, respectivement dresser les contraventions.

M. GOEHRING explique que la Fondation des parkings sera compétente pour l'octroi des macarons, à un montant de 200 F/an et suivant des conditions strictes (habiter dans un certain périmètre, immatriculation sur le canton, attestation sur l'honneur de la nécessité d'un macaron). En revanche, la police municipale sera chargée de dresser les contraventions et d'encaisser leur produit.

Règlementation du trafic au chemin des Combes

Rappelant que la fermeture au trafic motorisé a été décidée mais que la signalisation n'a pas encore mise en place, créant un réel danger pour les cyclistes, **Mme VESTI** souhaite savoir pourquoi l'interdiction totale n'est pas encore en place comme cela devrait l'être.

M. GOEHRING contrôlera ce point auprès du service technique.

Pots de fleurs ornant le trottoir devant le stade de la Californie

M. WISLER demande si l'installation prévues des pots de fleurs visant à empêcher le stationnement de véhicules devant le stade de la Californie est toujours prévu.

M. GOEHRING se renseignera.

Retours sur les ateliers participatifs PDCom (densification de la zone 5)

M. GINDRAUX demande si une date pour la séance de présentation des résultats des ateliers participatifs relatifs au PDCom a été arrêtée.

Mme LAPAIRE indique que cette séance devrait intervenir fin novembre, mais reste en attente d'un retour des services de l'Etat concernant leur présence.

Boîte aux lettres de la mairie

M. le Président estime qu'il serait souhaitable qu'une boîte aux lettres soit installée à l'extérieur de la mairie et non à l'intérieur pour pouvoir y accéder en dehors des heures d'ouverture du bâtiment.

M. THORENS prend note de la demande, sans promettre de pouvoir y apporter une réponse favorable.

Prévention aux abords des écoles : comportements inadéquats de certains cyclistes

M. le Président demande s'il serait possible de demander aux policiers municipaux d'intervenir préventivement devant les écoles afin de sensibiliser les parents amenant leurs enfants à vélo aux dangers de certains de leurs comportements inadéquats.



M. GOEHRING va relayer cette demande à la police municipale.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. COMMUNICATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

100 ans de la Fanfare de Collonge-Bellerive en 2025

M. GIANNASI rappelle que le concert de fin d'année de la Fanfare aura lieu le 24 novembre prochain. En outre, la Fanfare fêtera ses 100 ans d'existence l'année prochaine et invite ainsi ceux qui auraient des éléments d'archives à en faire part, afin d'aider à l'organisation des festivités.

Gestion de l'incident d'eau potable (29-30 septembre 2024)

M. SUTTER félicite les pompiers de la commune pour leur travail d'information aux habitants lors du récent incident ayant rendu l'eau impropre à la consommation sur le territoire communal.

M. le Président propose qu'une lettre de remerciements officiels soit adressée. **M. GOEHRING** prend note.

Comme il n'y a plus communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président passe la parole à **M. GOEHRING**.

Concours des communes fleuries

M. GOEHRING annonce que Collonge-Bellerive a obtenu les distinctions suivantes lors du Concours intercommunal des communes fleuries 2024, organisé par la Société Genevoise d'Horticulture :

- 1^{er} prix dans la catégorie « Aménagements éphémères »
- 1^{er} prix dans la catégorie « Fontaines fleuries »
- 2^{ème} prix dans la catégorie « Commune/ville de 5'001 à 12'000 habitants ».

Applaudissements.

Inauguration des installations sportives de la Californie

M. GOEHRING rappelle que l'inauguration des nouvelles installations sportives au stade de la Californie (terrain A surface en synthétique et création d'espaces publics) aura lieu le 3 décembre prochain à 19h, en collaboration avec le FC Saint-Paul. Il invite les Conseillers municipaux intéressés à se faire connaître auprès du secrétariat du Conseil municipal.

M. GOEHRING n'ayant plus de communications, **M. le Président** donne la parole à **Mme LAPAIRE**.

Répartition des groupes politiques pour les Présidences et vice-Présidences au local de vote en 2025

Mme LAPAIRE rappelle aux groupes politiques d'envoyer le calendrier complété au secrétariat du Conseil municipal.

Mme LAPAIRE n'ayant plus de communications, **M. le Président** donne la parole à **M. THORENS**.

Distribution des paniers de Noël aux seniors

M. THORENS informe que la distribution des paniers de Noël aux seniors aura lieu les 10 et 11 décembre prochains ; un e-mail sera prochainement envoyé pour s'inscrire à cette distribution.



Prochains rendez-vous à l'épicentre

M. THORENS partage le calendrier culturel de l'épicentre : Woodi (31 octobre), Uche Yara (16 novembre) et Raul Paz (30 novembre).

M. THORENS n'ayant plus de communications, **M. le Président** remercie l'assemblée et prie les membres de l'administration, les Conseillers administratifs, ainsi que le public, de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

14. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Deux dossiers de naturalisation sont traités.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 22h00.

Collonge, le 24 septembre 2024.



Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 136'000 F, destiné à l'installation de ventilateurs dans l'ensemble des classes des écoles publiques communales et à la Ferme de Saint-Maurice

Conformément aux articles 30, al. 1, lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les périodes de canicule observées ces derniers étés, ainsi que les prévisions d'évolution du climat,

vu la demande des enseignants et de la direction de l'établissement Collonge/Meinier/Vésenaz, ainsi que la recommandation du 18 septembre 2023, de la commission Scolaire d'acquiescer des ventilateurs pour les salles de classe des écoles publiques communales,

vu les besoins de ventilation, rafraîchissement sous le couvert de la Ferme de Saint-Maurice, notamment lors du Festival de Bellerive,

vu la proposition d'un spécialiste pour le modèle et le nombre de ventilateurs à prévoir au plafond de chaque salle de classe,

vu le test convaincant effectué en 2024 avec deux ventilateurs « Aerotron » dans une classe de l'école de Vésenaz,

vu l'exposé des motifs du 16 septembre 2024,

vu les rapports de la commission Scolaire des 18 septembre 2023 et 18 avril 2024, ainsi que la décision du Conseil municipal du 31 octobre 2023,

vu le rapport de la commission des Bâtiments et logement du 23 septembre 2024,

vu le rapport de la commission des Finances du 14 octobre 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 17 de ses membres
accepte à l'unanimité (16 oui) (majorité simple)

1. De procéder à l'installation de ventilateurs dans les salles de classe des trois écoles publiques communales et à la Ferme de Saint-Maurice.
2. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement d'un montant global de 136'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités qui figureront dans le compte de résultat sous les N^{os} 21.33 et 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.



Législature 2020-2025
Délibération 24-17
Séance du 29 octobre 2024

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 100'000 F, destiné à l'acquisition d'un véhicule polyvalent pour la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Collonge-Bellerive - CP 25

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre e) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la volonté de remplacer le véhicule de marque Land Rover 109, acquis en 1968, notamment en raison de sa vétusté, la limitation de son usage au transport d'équipements, ainsi que de la nécessité de disposer d'un parc de véhicules opérationnels,

vu le souhait de l'état-major de la compagnie de privilégier un véhicule polyvalent permettant le transport de sapeurs-pompiers, ainsi que de matériel,

vu l'offre établie par la maison Feumotech, du 13 juin 2024, pour l'acquisition d'un véhicule de transport Volkswagen châssis double cabine,

vu l'exposé des motifs du 11 septembre 2024,

vu le rapport de la commission Sécurité du 11 septembre 2024,

vu le rapport de la commission des Finances du 14 octobre 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 17 de ses membres
accepte à l'unanimité (16 oui) (majorité simple)

1. D'acquérir un véhicule de transport Volkswagen, châssis double cabine et ses équipements, pour la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Collonge-Bellerive - CP 25.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 100'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 8 annuités qui figureront dans le compte de résultat sous le N° 15.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.
6. D'accepter l'éventuelle vente du véhicule Land Rover 109 estimé entre 12'000 F et 18'000 F et de comptabiliser le montant de la vente en revenus, dans le compte de résultat.



Législature 2020-2025
Délibération 24-18
Séance du 29 octobre 2024

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 120'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés au chemin du Port-de-Bellerive, parcelles dp8403 et dp8405, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05), ainsi qu'aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 (L 2 05),

vu le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), accepté par le Conseil d'Etat le 23 juillet 2015,

vu la révision de ce même plan réalisée en 2022 et plus particulièrement les fiches N° E.2.1.16, E.12.1.16 et 2.4.16 qui précisent les mesures à mettre en œuvre pour réhabiliter et/ou adapter les collecteurs du chemin du Port-de-Bellerive,

vu la délibération D22-24, votée par le Conseil municipal, le 22 novembre 2022, relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 5'940'000 F, destiné à la création d'une zone 30 km/h à l'aval de la route d'Hermance, depuis le chemin de Sous-Caran jusqu'à la limite communale avec Corsier,

vu la volonté d'entreprendre des travaux sur ces collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées en coordination avec l'aménagement de cette zone 30 km/h,

vu l'offre d'honoraires du bureau SD Ingénieurs SA du 29 août 2024,

vu l'exposé des motifs du 1^{er} octobre 2024,

vu le rapport de la commission des Routes et infrastructures du 1^{er} octobre 2024,

vu le rapport de la commission des Finances du 14 octobre 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 17 de ses membres
accepte à l'unanimité (16 oui) (majorité simple)

1. D'étudier la réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés au chemin du Port-de-Bellerive, parcelles dp8403 et dp8405, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.
2. De soumettre, conformément à l'article 10 des statuts du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), le projet d'ouvrage et le plan financier de l'équipement projeté, au Conseil du FIA qui fixera le montant du financement accordé à la commune.
3. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'étude de 120'000 F.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
5. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, de déduire l'éventuelle recette d'investissement du financement du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
6. De prendre acte que ce crédit pourrait être financé en tout ou partie, au moyen des loyers versés par le FIA qui seraient alors comptabilisés annuellement durant 40 ans dans le compte de résultats sous le N° 72.46.



7. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement avec celui-ci.
8. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, qui figurera au compte de résultat sous le N° 72.33, dès l'année de son abandon.



Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 5'770'000 F, destiné à l'acquisition de la future parcelle N°10198 d'environ 1193 m² (issue pour partie des parcelles N^{os} 4505, 7739, 8607) de la commune de Collonge-Bellerive, sise route d'Hermance 140, propriété de Madame et Monsieur Christine et Claude Pilet, à l'inscription d'un droit d'emption, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Conformément à l'article 30, al. 1, lettres e), g), k), ainsi que l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu le résultat de l'analyse des besoins en locaux, pour les 20 à 25 prochaines années, concernant le scolaire, le parascolaire, les sociétés communales et l'administration, Conseil municipal et Conseil administratif y compris, présentée le 28 mars 2023, lors d'une séance conjointe des commissions Aménagement et Bâtiments et logement, élargie au Conseil municipal,

vu l'objectif des autorités communales de mettre à disposition des locaux adaptés aux besoins susmentionnés,

vu les discussions avec Mme Christine Pilet, propriétaire des parcelles N^{os} 4505, 7739 et 8607 sur lesquelles sont notamment érigés les bâtiments 4318 (ferme) 77 (habitation à deux logements), sis route d'Hermance 140, ainsi qu'avec M. Claude Pilet copropriétaire avec Mme Pilet de la parcelle N°8607.

vu les pré-études réalisées par le service des bâtiments concernant le projet de rénovation et d'aménagement des bâtiments et le potentiel de ceux-ci, en particulier, leur localisation au cœur du village, leur proximité avec la mairie, l'intérêt patrimonial des bâtiments, la mixité entre le patrimoine administratif et financier, ainsi que la possibilité de répondre en très grande partie aux besoins à long terme de l'administration et du Conseil municipal.

vu l'issue favorable des discussions avec les propriétaires et l'opportunité d'acquérir la future parcelle N°10198 d'environ 1193 m² (issue pour partie des parcelles N^{os} 4505, 7739, 8607) de la commune de Collonge-Bellerive, selon le plan de mutation 6/2024, établi par le bureau Haller Wasser Ingénieurs géomètres brevetés, en date du 26 février 2024 (en annexe),

vu l'offre d'achat, du Conseil administratif du 4 juillet 2023, sous réserve d'une délibération du Conseil municipal,

vu les plans des servitudes à modifier et à constituer (en annexe), établis par le bureau Haller Wasser Ingénieurs géomètres brevetés en date du 29.02.2024 (plans 1,2,3,4), du 21.03.2024 (plan 4), 29.05.2024 (plan 6), les dernières modifications datant du 31.05.2024 (plans 1,3,4,6) et 26.09.2024 (plan 2),

vu le projet d'acte de promesse de vente et d'achat, établi par Me Patrick Bonnefous, notaire en date du 29 octobre 2024 (en annexe),

vu que les crédits d'étude et d'engagement relatifs à la rénovation des bâtiments et à l'aménagement de ceux-ci feront l'objet de délibérations spécifiques,

vu le projet de délibération D24-20, soumis au Conseil municipal le 29 octobre 2024, relatif à l'ouverture d'un crédit d'étude de 250'000 F, destiné au projet de rénovation et d'aménagement des bâtiments, sis route d'Hermance 140, ainsi que son exposé des motifs,

vu l'exposé des motifs du 19 octobre 2024,

vu le rapport de la commission Bâtiments et logement du 6 novembre 2023,

vu le rapport de la commission des Finances du 13 novembre 2023,



vu la séance du Conseil municipal du 28 novembre 2023,

vu le rapport de la commission conjointes Bâtiments et logement et Finances du 14 octobre 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 17 de ses membres
accepte à l'unanimité (17 oui, le Président a voté) (majorité qualifiée)

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir une partie à détacher des parcelles N° 4505, 7739, et 8607 de la commune de Collonge-Bellerive, d'une surface d'environ 1193 m², comprenant les bâtiments N^{os} 77, 462, 2910 et 4318 ; soit la future parcelle N° 10198 (4505A+7739A+8607A), sise route d'Hermance 140, propriété de Madame et Monsieur Christine et Claude Pilet, selon le dossier de mutation 6/2024 de Collonge-Bellerive, établi le 26 février 2024 par le bureau Haller Wasser Ingénieurs géomètres brevetés, ainsi que le projet d'acte établi par Me Patrick Bonnefous, notaire en date du 29 octobre 2024.
2. De conditionner la vente, selon les termes du projet d'acte susmentionné, à l'obtention, dans les 24 mois, dès la signature de la promesse de vente et d'achat, prolongeable 12 mois :
 - 2.1. d'une décision de la Commission Foncière agricole, entrée en force autorisant la réalisation du dossier de mutation 6/2024 de Collonge-Bellerive et le désassujettissement de la nouvelle parcelle N°10198 à la loi fédérale sur le droit foncier rural ;
 - 2.2. de la réalisation du dossier de mutation 6/2024, ainsi que la modification et la constitution de servitudes selon les plans, établis par le bureau Haller Wasser Ingénieurs géomètres brevetés en date du 29.02.2024 (plans 1,2,3,4), du 21.03.2024 (plan 4), 29.05.2024 (plan 6), les dernières modifications datant du 31.05.2024 (plans 1,3,4,6) et 26.09.2024 (plan 2) ;
 - 2.3. de la résiliation effective du contrat de bail existant entre Mme Christine Pilet et la société Salt Mobile AG d'ici au 31 décembre 2026.
3. De prendre acte que la réalisation du tableau de mutation et la modification et la constitution des servitudes feront l'objet d'un acte séparé à signer uniquement par les vendeurs et que, s'agissant d'un projet, les plans pourraient faire l'objet de modifications mineures et d'adaptations, notamment lors de l'abornement final.
4. D'accepter l'octroi d'un droit d'emption en faveur de la commune de Collonge-Bellerive, cessible uniquement à la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, aux mêmes clauses et conditions prévues dans le projet d'acte de promesse de vente et d'achat établi par Me Patrick Bonnefous, dont l'échéance est fixée 36 mois après la date de signature de l'acte de promesse de vente et d'achat pour le prix de 5'500'000 F, sur les parties à détacher des parcelles 4505, 7739, 8607 aux conditions stipulées dans l'acte, ainsi que l'inscription dudit droit au Registre Foncier.
5. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement d'un montant global de 5'770'000 F se composant de :
 - 5.1. un montant de 5'500'000 F pour l'acquisition de la future parcelle N°10198 ;
 - 5.2. un montant estimé à 270'000 F pour les frais des actes, autres droits et honoraires.
6. D'autoriser, si nécessaire, le Conseil administratif à contracter un emprunt à concurrence de 5'770'000 F.
7. De comptabiliser les dépenses estimées à 3'808'000 F relatives à la partie du bâtiment identifiée au patrimoine administratif dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
8. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 02.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.
9. De comptabiliser les dépenses estimées à 1'962'000 F relatives à la partie du bâtiment identifiée au patrimoine financier, directement à l'actif du bilan, dans le patrimoine financier.



10. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre Foncier et de la mensuration officielle afférents à une partie de cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
11. De charger le Conseil administratif de signer les actes et pièces nécessaires à cette opération, en particulier la promesse de vente et d'achat, son éventuelle prolongation et l'acte définitif de vente.



Législature 2020-2025
Délibération 24-20
Séance du 29 octobre 2024

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 250'000 F, destiné à des études pour le projet de rénovation et d'aménagement des bâtiments, sis route d'Hermance 140, future parcelle N°10198 (issue pour partie des parcelles N°s 4505, 7739, 8607) de la commune de Collonge-Bellerive, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Conformément à l'article 30, al. 1, lettres e), g), m), ainsi qu'à l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu le résultat de l'analyse des besoins en locaux, pour les 20 à 25 prochaines années, concernant le scolaire, le parascolaire, les sociétés communales et l'administration, Conseil municipal et Conseil administratif y compris, présentée le 28 mars 2023, lors d'une séance conjointe des commissions Aménagement et Bâtiments et logement, élargie au Conseil municipal,

vu la délibération 24-19 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 5'770'000 F, destiné à l'acquisition de la future parcelle N°10198 d'environ 1193 m² (issue pour partie des parcelles N°s 4505, 7739, 8607) de la commune de Collonge-Bellerive, sise route d'Hermance 140, propriété de Madame et Monsieur Christine et Claude Pilet, l'inscription d'un droit d'emption, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter,

vu l'accord du Conseil municipal du 28 novembre 2023 de réaliser les études relatives à la rénovation de l'immeuble sis route d'Hermance 140, jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire, une fois la promesse de vente signée, mais avant la finalisation de la vente effective,

vu que les pré-études initiales prévoient qu'une portion des bâtiments, sis sur la future parcelle N°10198 de la commune de Collonge-Bellerive, sera destinée à des besoins communaux et que le solde sera destiné à des appartements à louer,

vu l'exposé des motifs du 16 octobre 2024,

vu le rapport de la commission Bâtiments et logement du 6 novembre 2023,

vu le rapport de la commission des Finances du 13 novembre 2023,

vu le Conseil municipal du 28 novembre 2023,

vu le rapport de la commission conjointe Finances et Bâtiments et logement du 14 octobre 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 17 de ses membres
accepte à l'unanimité (17 oui, le Président a voté) (majorité qualifiée)

1. De subordonner l'adoption de la présente délibération à l'adoption de la délibération 24-19, relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 5'770'000 F, destiné à l'acquisition de la future parcelle N°10198 d'environ 1193 m² (issue pour partie des parcelles Nos 4505, 7739, 8607) de la commune de Collonge-Bellerive, sise route d'Hermance 140, propriété de Madame et Monsieur Christine et Claude Pilet, l'inscription d'un droit d'emption, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
2. De procéder à l'étude d'un projet de rénovation et d'aménagement des bâtiments, sis route d'Hermance 140, future parcelle N° 10198 de la commune de Collonge-Bellerive, mentionnée au point 1. Etant précisé qu'une portion de ces bâtiments sera destinée à des besoins communaux et que le solde sera destiné à des appartements à louer.
3. De conditionner le début de l'étude à la signature de l'acte de promesse d'achat de la future parcelle N°10198 de la commune de Collonge-Bellerive, mentionnée au point 1.



4. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'étude d'un montant global de 250'000 F.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt à concurrence de 250'000 F.

Dépenses nettes du patrimoine administratif

6. De comptabiliser les dépenses estimées à 165'000 F relatives à la partie des bâtiments identifiée au patrimoine administratif, dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 - 6.1. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement avec celui-ci.
 - 6.2. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, qui figurera au compte de résultat sous le N° 02.33, dès l'année de son abandon.

Dépenses nettes du patrimoine financier

7. De comptabiliser les dépenses estimées à 85'000 F relatives à la partie des bâtiments identifiée au patrimoine financier, de porter la dépense nette directement à l'actif du bilan.
 - 7.1. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.
 - 7.2. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude fera l'objet d'une dépréciation sous le N°96.34 pour le montant des dépenses engagées au titre du crédit d'étude.



Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal

Motion : Pour la réalisation d'un plan WC communal ambitieux

Auteur(s) : Groupe PDC / Le Centre
Date de dépôt : 11.10.2024
Séance du Conseil municipal : 29.10.2024
Numéro : M24-07

Constatant :

- Que pendant les heures de fermeture des commerces il n'y a pas de lieu pour soulager ses besoins naturels au centre des villages
- Que la nuit, à l'arrivée du bus, au centre de Vézenaz, des hommes urinent contre les façades des bâtiments
- Que les week-ends, les toilettes publiques existantes sont souvent fermées
- Que les plages de la Commune sont très fréquentées par différents types d'utilisateurs (promeneurs, sportifs, familles) et qu'elles ne sont pas toutes équipées de toilettes

Souhaitant :

- Que les usagers des TPG saisis d'un besoin pressant puissent se soulager dignement (c'est-à-dire autrement que contre les façades des bâtiments au centre des villages)
- Que les promeneurs, sportifs et familles aient la possibilité d'utiliser les toilettes existantes de l'aube au coucher du soleil
- Créer des toilettes publiques : au rond-point de Vézenaz, au port de Bellerive, au rond-point des Tattes, à l'entrée de Collonge et, si nécessaire, à Saint Maurice et à la Capite

Le Conseil municipal invite la commission Bâtiments et logement à :

- Modifier la gestion des toilettes publiques existantes dans le sens de la motion
- Etudier la création de toilettes aux emplacements proposés
- Réaliser la construction de toilettes publiques.

Motion acceptée par 15 oui et 1 non.





- > **Budget 2025**
- > **Présentation au Conseil municipal**

- > 29 octobre 2024



PLAN DE LA PRÉSENTATION

- › **Introduction**
 - Contexte économique et politique
 - Population de référence
 - Éléments et paramètres d'établissement du budget
 - › **Résultat du budget 2025**
 - › **Estimation des recettes fiscales 2025**
 - Evolution de la valeur du centime additionnel PP (2016-2025)
 - Evolution de la valeur du centime additionnel PM (2016-2025)
 - Répartition des revenus par natures et fonctions
 - › **Estimation des charges de fonctionnement 2025**
 - Charges de groupements ou structures
 - Frais de personnel
 - Répartition des charges par natures et fonctions
 - Dépenses votées par les commissions
 - › **Prévision des investissements**
 - › **Exercice 2024** : informations sur les recettes estimées 2024
 - › **Discussion**
-



CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE



CONTEXTE ÉCONOMIQUE

PRÉVISION DU GROUPE DE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES SEPT. 2024

Groupe de perspectives économiques Synthèse trimestrielle - septembre 2024



EN ATTENDANT UN REBOND, LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE RESTE MODÉRÉE DANS LE CANTON DE GENÈVE

- L'économie progressera faiblement en Suisse comme dans le canton de Genève en 2024.
- Une accélération de la croissance du PIB est attendue pour 2025.
- L'inflation s'est tassée, particulièrement dans le canton de Genève.
- Le taux de chômage devrait légèrement augmenter dans le canton.
- Les taux d'intérêt vont poursuivre leur mouvement de baisse à court terme.

Perspectives pour le canton de Genève

Le GPE prévoit une progression du PIB genevois similaire à celle du PIB suisse en 2024 (+ 1,2 %), comme en 2025 (+ 1,7 %).

Dans le canton, comme l'inflation s'est tassée de manière plus marquée qu'à l'échelon suisse, le GPE projette un renchérissement moyen de 0,7 % en 2024. Le différentiel de l'indice genevois par rapport à l'indice suisse va s'atténuer en 2025 et les deux indices vont converger à nouveau. Une hausse de 1,0 % est attendue pour 2025.



CONTEXTE ÉCONOMIQUE

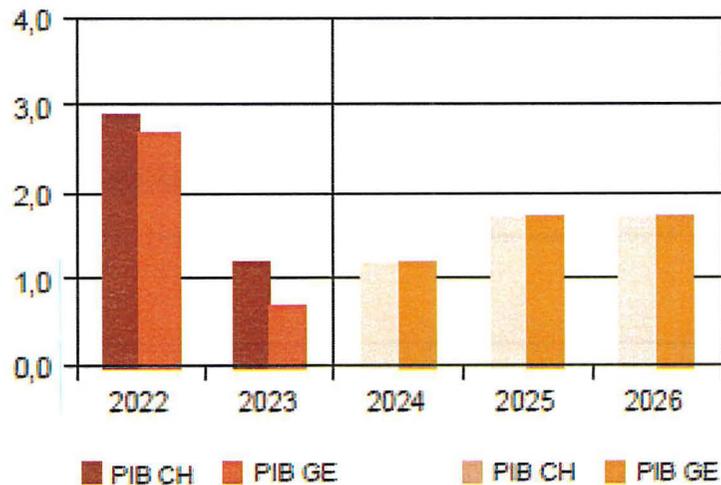
PRÉVISION DU GROUPE DE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES SEPT. 2024

INDICATEURS MACRO-ÉCONOMIQUES

	2023	Prévisions pour 2024		Prévisions pour 2025		Prévisions pour 2026	
		Jun 24	Sept. 24 (1)	Jun 24	Sept. 24 (1)	Jun 24	Sept. 24 (1)
PIB suisse, variation annuelle réelle en %	1,2	1,2	1,2 →	1,7	1,7 →	1,7	1,7 →
PIB genevois, variation annuelle réelle en %	0,7	1,2	1,2 →	1,7	1,7 →	1,7	1,7 →
Renchérissment à Genève, variation annuelle moyenne en %	1,9	1,3	0,7 ↘	1,0	1,0 →	1,0	1,0 →
Taux de chômage à Genève, moyenne annuelle en %	3,8	4,3	4,3 →	4,5	4,5 →	4,5	4,5 →

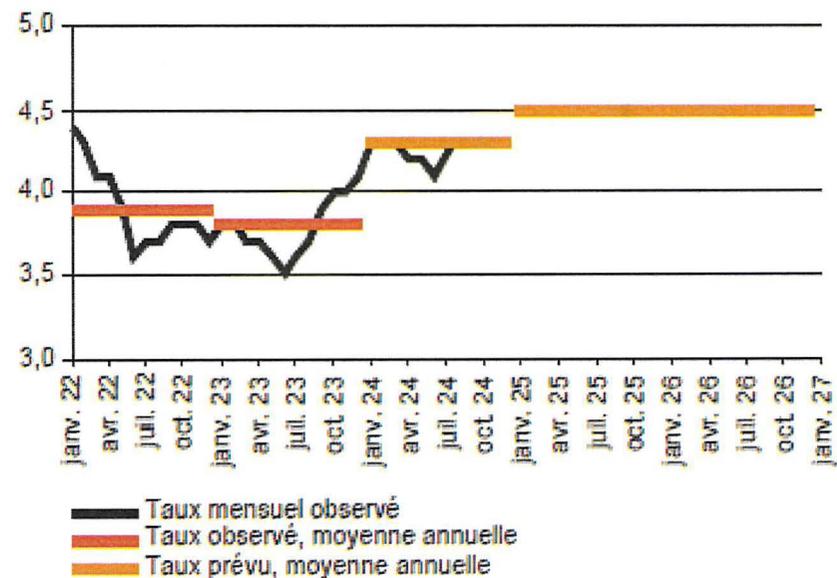
(1) Variation par rapport à la précédente prévision.

PIB de la Suisse et du canton de Genève, variation annuelle réelle, en % (1)



(1) 2024, 2025 et 2026 : valeurs prévues.

Taux de chômage dans le canton de Genève, en %





CONTEXTE ÉCONOMIQUE PRÉVISION DU GROUPE DE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES SEPT. 2024

TAUX D'INTÉRÊT EN SUISSE

	2023	Prévisions pour 2024			Prévisions pour 2025		
		Juin 24	Sept. 24	(1)	Juin 24	Sept. 24	(1)
SARON, moyenne annuelle en %	1,51	1,4	1,2	↘	0,9	0,9	→
SARON, à fin décembre en %	1,70	1,0	1,0	→	0,8	0,8	→
Obligations de la Confédération à 10 ans, moyenne annuelle en %	1,03	0,7	0,6	↘	0,9	0,7	↘
Obligations de la Confédération à 10 ans, à fin décembre en %	0,66	0,7	0,6	↘	1,0	0,8	↘

(1) Variation par rapport à la précédente prévision.

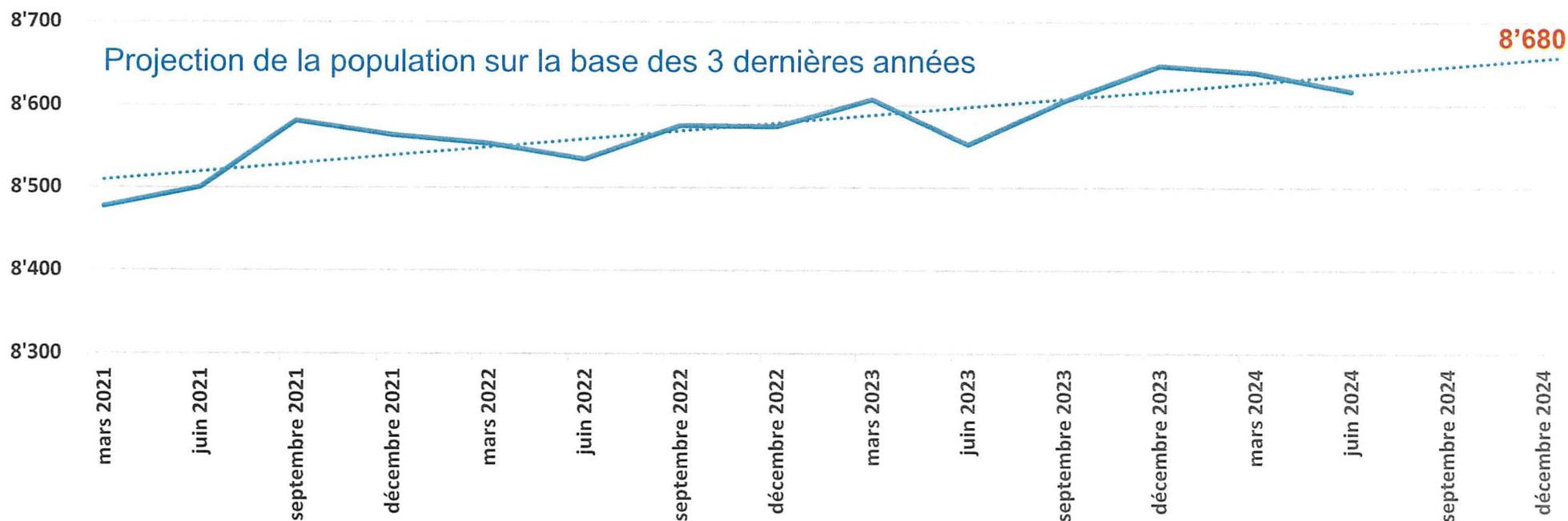
TAUX D'INTÉRÊT EN SUISSE

	Prévisions pour 2026		
	Juin 24	Sept. 24	(1)
SARON, moyenne annuelle en %	0,8	↘ 0,8	→
SARON, à fin décembre en %	0,8	0,8	→
Obligations de la Confédération à dix ans, moyenne annuelle en %	1,0	0,9	↘
Obligations de la Confédération à dix ans, à la fin décembre en %	1,0	1,0	→

(1) Variation par rapport à la précédente prévision.



EVOLUTION DE LA POPULATION



Année	Retenue pour budget	Réelle au 31.12
2016	8'300	8'094
2017	8'300	8'171
2018	8'350	8'237
2019	8'350	8'360
2020	8'450	8'489

Année	Retenue pour budget	Réelle au 31.12
2021	8'520	8'563
2022	8'650	8'574
2023	8'740	8'647
2024	8'660	8'617 *
2025	8'680	

* donnée au 30 juin



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2025

> Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

- Loi du 18.03.16 but : soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. Durée de vie du fonds = 20 ans dès 2018
- La contribution annuelle au FIDU = 26 millions pour les communes +2.5 millions versés par le canton.
- La part des communes est calculée en fonction de la valeur de production du centime (fiscalité des PP et PM et population).
- Impact financier de ce fonds sur le budget :
 - a) contribution annuelle de la commune au travers d'une dépense d'investissement qui fera l'objet d'une délibération votée en même temps que le budget, la contribution 2025 de la commune sera de **926'500** contre 842'100 en 2024.
 - b) les attributions forfaitaires ainsi que les allocations du FIDU à la commune (en fonction du nombre de logements construits hors zone 5) seront des recettes d'investissements : 175'000 en 2022 0 en 2023
 - c) l'impact sur les comptes de fonctionnement = amortissement sur 30 ans de chaque dépense annuelle d'investissement



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2025

> Renforcement de la péréquation intercommunale et financement du sans-abrisme

- Depuis 2019 : la péréquation des ressources était de 2.0% et la compensation ville-centre à la Ville de Genève un équivalent de 0.60 centime
- En janvier 2023, le Grand Conseil a voté la loi 13193 qui a renforcé cette péréquation sur 4 points :
 - Hausse du Fonds intercommunal (FI) de 7 MCHF
 - Répartition péréquative du financement de l'hébergement d'urgence
 - Augmentation progressive de la péréquation des ressources de :
2.0% en 2022, 2.5% en 2023, 3.0% en 2024 et **3.5% en 2025**
 - Augmentation progressive de la contribution Genève ville-centre de :
0.60 ct en 2022, 0.65 ct en 2023, 0.70 ct en 2024 et **0.75 ct en 2025**



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2025

› Péréquation 2025 : **7'789'000** soit **+ 1'923'000** vs 2024

Evolution de la péréquation sur 5 ans

Année	5 piliers de la péréquation					Total	Ecart par rapport à l'année précédente	
	FI	Places de crèches	Hébergement d'urgence	Péréquation des ressources	Contribution ville-centre			
2021	595'000	999'000	-	1'097'000	618'000	3'309'000		
2022	632'000	1'134'000	-	1'135'000	658'000	3'559'000	250'000	8%
2023	739'000	573'000	443'000	1'002'000	692'000	3'449'000	- 110'000	-3%
2024	800'000	524'000	521'000	3'113'000	908'000	5'866'000	2'417'000	70%
2025	870'000	740'000	605'000	4'459'000	1'115'000	7'789'000	1'923'000	33%



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2025

- › **Réforme de l'imposition des entreprises (RFFA) depuis 2020 :**
 - Baisse des impôts sur les personnes morales de **350'000 CHF**
(centime 2019 29'897 → estimation 2025 17'379)

- › **Suppression de la Taxe Professionnelle Communale dès 2024 :**
 - Le système compensatoire permettra de percevoir, en 2025, **626'000 CHF**, bien que la commune dégrévait totalement cette taxe auparavant.

- › **Mise en œuvre de lois relatives à des baisses d'impôt :**
 - L13345 Modification de la LIPP – Imposition allégée de l'outil de travail des entrepreneurs. Impact pour Collonge, une baisse de **240'000 CHF** de l'impôt sur la fortune.
 - L13402 Modification de la LIPP – Baisse généralisée de l'impôt des personnes physiques, renforcement du pouvoir d'achat. Impact pour Collonge, une baisse de **1'801'000 CHF** (1'518'000 impôt sur le revenu et 283'000 impôt à la source).

Abandonné depuis la
votation négative du
22.09.2024



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2025

> Indexation des salaires :

- Coût de la vie = +1.20%

estimation de l'indice au 31 octobre 2024 faite en juillet 2024

Source OCSTAT indice genevois des prix à la consommation (décembre 2015 = indice 100)

> Charges de fonctionnement et d'investissement :

- Analyse des différentes charges de fonctionnement pour parvenir à un budget équilibré, sur la base des recettes fiscales prévisibles communiquées par le Département des finances en juillet 2024.
- Poursuite des investissements, tout en déterminant des priorités afin de gérer les liquidités communales.
- Prise en compte de la baisse d'impôt de la loi 13402, abandon de celle liée à la loi 13345 – Le recours sur la 3^{ème} loi de baisse d'impôts (LEFI – Evaluations Fiscales des Immeubles) l'empêche d'être applicable en 2025
- Hypothèse prudente de taux d'intérêts pour les renouvellements d'emprunts ou nouveaux emprunts (2.50%)



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2025

- › **Budget des commissions – ajustements post-séances :**
 - **Commission sociale** : décision de l'Etat, confirmée par le SAFCO fin septembre de supprimer le mécanisme du fonds de régulation initié en 2017 en parallèle de la LRT (loi sur la répartition des tâches).
 - suppression de 2 lignes de dépenses de 61'239 (locaux IMAD) et 2'464 (prise en charge de la cotisation AVS minimum)
 - en parallèle suppression d'un revenu de 85'850 (participation budget GIAP)

 - **Commission environnement et développement durable** : en coordination et harmonisation de traitement avec les autres communes concernées, inscription de la ligne budgétaire voie bleue pour l'année complète et non plus au prorata des mois d'exploitation estimés (9 mois)
 - Augmentation de cette subvention de 100'000 à 134'000



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2025

Considérant :

- l'excédent de charges du budget 2025,
- les écarts favorables des estimations fiscales 2024 par rapport au budget 2024
- la constance de ces écarts favorables sur les dernières années et les boucléments de comptes annuels en large excédent

Le Conseil administratif propose de majorer les estimations fiscales pour la production de l'impôt 2025 de CHF 2'000'000 et d'inscrire au budget une estimation des revenus fiscaux sur les exercices antérieurs de CHF 2'500'000

	Ecart estimations production de l'année		Revenus fiscaux années antérieures	
	CHF	% Budget	CHF	% Budget
Année fiscale 2020	3'272'000	13%	3'622'000	14%
Année fiscale 2021	2'134'000	8%	1'548'000	6%
Année fiscale 2022	1'282'000	4%	6'753'000	23%
Année fiscale 2023	4'530'000	15%	7'562'000	24%
Moyenne des 4 années	2'804'500	10%	4'871'250	17%
Proposition CA budget 2025	2'000'000	6%	2'500'000	8%



RESULTAT DU BUDGET 2025



RÉSULTAT

- › **PROJET DE BUDGET - (présentation de ce jour)**
- › Total des charges : CHF 47'966'000
- › Total des revenus : CHF 47'976'200
- › **Soit un différentiel positif (excédent de revenus) de CHF 10'200**
- › sur la base d'une fiscalité de 28 centimes additionnels, et selon les valeurs du centimes annoncées par le DF en juillet 2024.



RÉSULTAT – EVOLUTION DU PROJET DE BUDGET 2025

Compte de résultat	Budget 2024	(a)	(b)	Ecart entre 2 budgets (b)-(a)
		Budget 2025 comm fin 02.09	Budget 2025 comm fin 14.10	
1 Revenus fiscaux	33'155'000	37'787'000	38'027'000	240'000
2 Autres revenus du PA	5'176'855	5'264'261	5'176'000	-88'261
3 Revenus du PF	4'767'064	4'773'200	4'773'200	0
4 Revenus imputations internes (intérêts théoriques)	918'900	0	0	0
Total des revenus	44'017'819	47'824'461	47'976'200	151'739
5 Frais de personnel (salaires et charges sociales)	10'359'489	11'393'100	11'372'000	-21'100
6 Charges de la fiscalité et péréquation	8'585'967	10'960'000	10'960'000	0
7 Autres frais de fonctionnement	22'318'039	24'140'057	23'920'000	-220'057
8 Charges imputations internes (intérêts théoriques)	918'900	0	0	0
9 Amortissements	1'717'041	1'722'000	1'714'000	-8'000
Total des charges	43'899'436	48'215'157	47'966'000	-249'157
Excédent de revenus / de charges	118'383	-390'696	10'200	400'896
Résultat au 02.09.2024		-390'696		
1 Abandon de la loi 13345 - Imposition allégée outil de travail			240'000	
2 Ajustement du budget Etat civil suite séance arrondissement			-2'411	-88'261
2 Suppression du fond de régulation (LRT 2017) - GIAP			-85'850	
5 Ajustements divers dont taux de charges sociales			21'100	
7 Travail des commissions			199'446	
7 Suppression du fond de régulation (LRT 2017) - Locaux IMAD			61'239	
7 Suppression du fond de régulation (LRT 2017) - Cotisation AVS minimale			2'464	220'057
7 Voie bleue prise en compte année complète			-34'000	
7 Rajout de la contribution Noctambus (selon volonté de transfert de l'Etat)			-25'000	
7 Autres ajustements sur les autres frais de fonctionnement			15'908	
8 Ajustement des amortissements			8'000	
Résultat au 14.10.2024			10'200	



ESTIMATION DES RECETTES FISCALES



2EME ESTIMATION REVENUS FISCAUX 2025 DÉPARTEMENT DES FINANCES JUILLET 2024

Périmètre LIPP 2024	Budget 2024	Comptes 2024	Budget 2025
	Estimation AFC Octobre 2023	Estimation AFC Juillet 2024	Estimation AFC Juillet 2024
Valeur du centime			
PP	1'165'822	1'218'217	1'230'227
PM	16'414	16'862	17'379
Total PP+PM	1'182'236	1'235'079	1'247'606

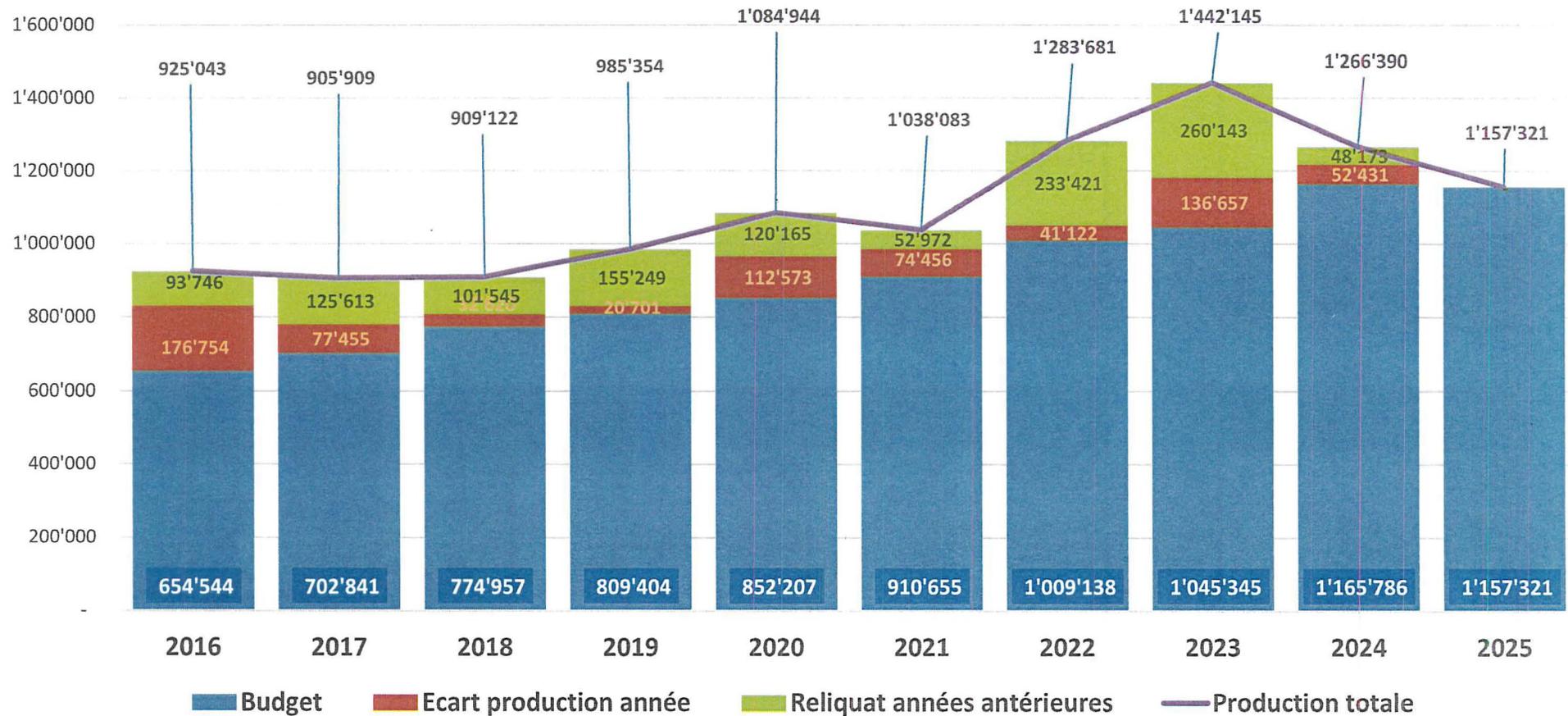
	Budget 2024	Comptes 2024	Budget 2025
Revenus fiscaux en CHF			
PP	32'642'000	34'110'000	34'446'000
PM	460'000	472'000	487'000
Total PP+PM	33'102'000	34'582'000	34'933'000

28 centimes additionnels





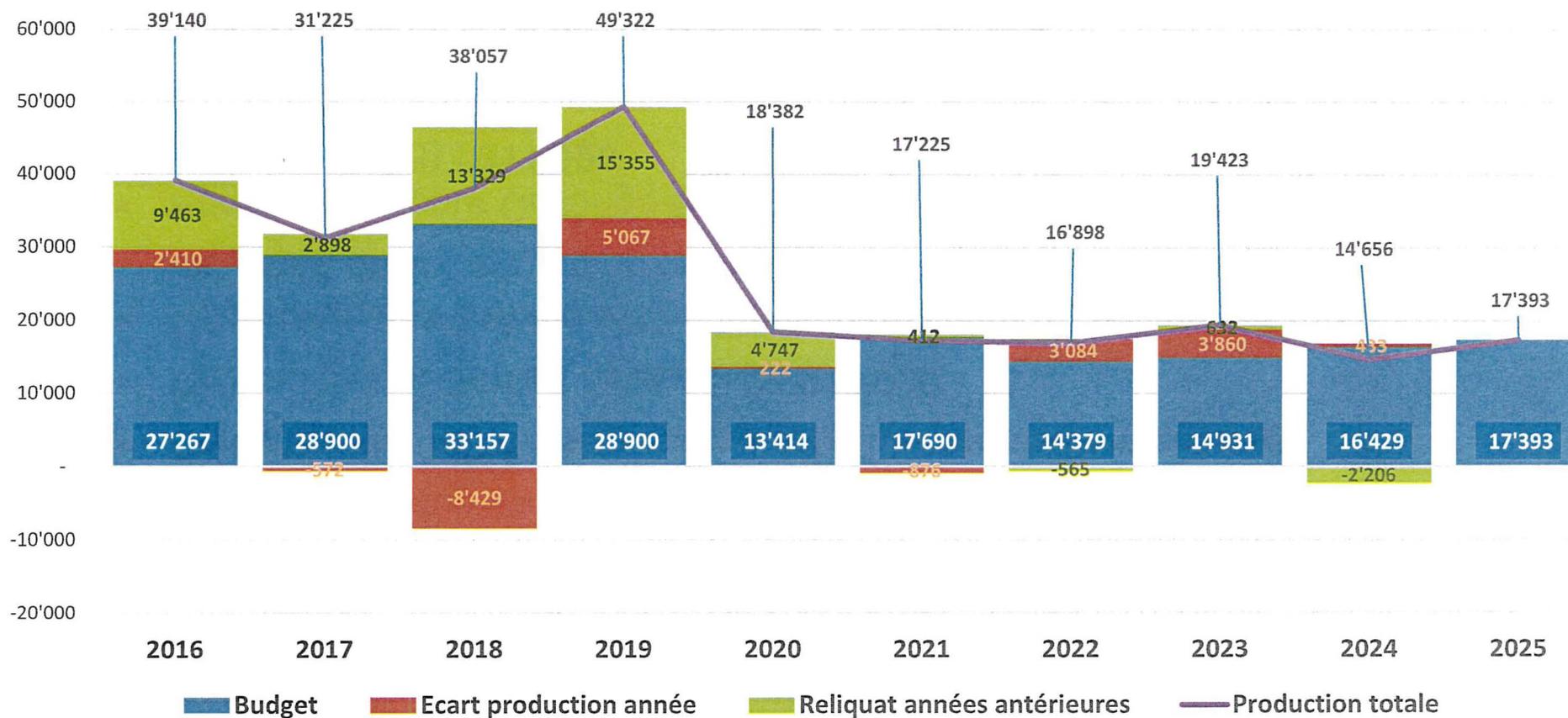
VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL DES PERSONNES PHYSIQUES DE 2016 AU PROJET DE BUDGET 2025



2025, sur périmètre LIPP 2024, avec les estimations AFC avant la majoration proposée



VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL DES PERSONNES MORALES DE 2016 AU PROJET DE BUDGET 2025





AUTRES REVENUS

- › Mécanismes compensatoires à rajouter aux estimations fiscales :
- › **Compensation verticale – part cantonale aux recettes de l'IFD – loi 12013**
 - Part allouée à Collonge-Bellerive pour 2025 : **30'000**
- › **Développement de l'accueil préscolaire – loi 12009**
 - Cotisation de 0.07% de la masse salariale pour les employeurs
 - Revenu global Canton estimé à 26'910'000
 - Répartition aux communes en fonction de l'offre de places (en regard de la moyenne cantonale), et du revenu du centime par habitant.
 - Part estimée pour Collonge-Bellerive pour 2025 (basée sur nombre de places au 31.12.2023) : **311'000**
- › **Suppression de la Taxe Professionnelle Communale**
 - Part compensatoire allouée à Collonge-Bellerive pour 2025 : **626'000**

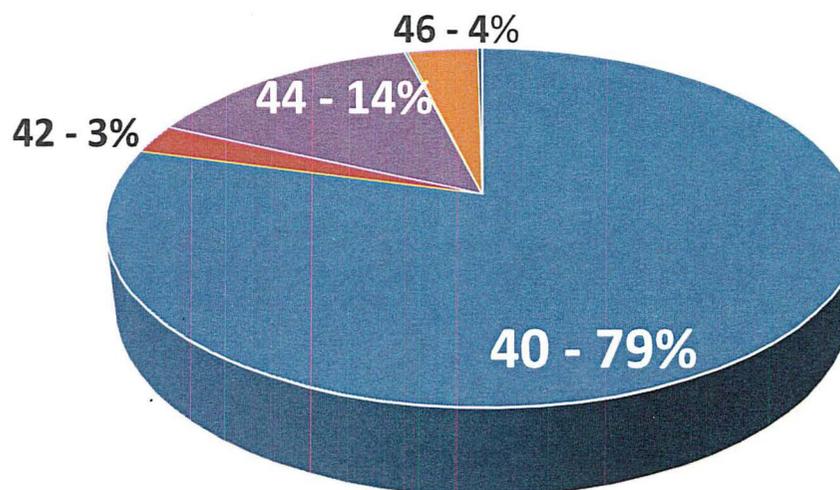


ESTIMATION DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT



REVENUS PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2025

Groupe Désignation nature	Budget 2024		Budget 2025		Variation 2024 / 2025	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
40 Revenus fiscaux	33'071'000	75.1%	37'953'000	79.1%	4'882'000	14.8%
42 Taxes	1'264'500	2.9%	1'264'600	2.6%	100	0.0%
43 Revenus divers	500	0.0%	500	0.0%	0	0.0%
44 Revenus financiers	6'769'208	15.4%	6'849'400	14.3%	80'192	1.2%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	132'000	0.3%	77'000	0.2%	-55'000	-41.7%
46 Revenus de transfert	1'768'413	4.0%	1'733'500	3.6%	-34'913	-2.0%
49 Imputations internes	1'012'198	2.3%	98'200	0.2%	-913'998	-90.3%
	44'017'819	100.0%	47'976'200	100.0%	3'958'381	9.0%





REVENUS PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2025

Groupe Désignation nature	Budget 2024		Budget 2025		Variation 2024 / 2025	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
40 Revenus fiscaux	33'071'000	75.1%	37'953'000	79.1%	4'882'000	14.8%
42 Taxes	1'264'500	2.9%	1'264'600	2.6%	100	0.0%
43 Revenus divers	500	0.0%	500	0.0%	0	0.0%
44 Revenus financiers	6'769'208	15.4%	6'849'400	14.3%	80'192	1.2%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	132'000	0.3%	77'000	0.2%	-55'000	-41.7%
46 Revenus de transfert	1'768'413	4.0%	1'733'500	3.6%	-34'913	-2.0%
49 Imputations internes	1'012'198	2.3%	98'200	0.2%	-913'998	-90.3%
	44'017'819	100.0%	47'976'200	100.0%	3'958'381	9.0%

Principales évolutions

40 Revenus fiscaux - évaluations du DF et centimes additionnels compensatoires TPC	2'223'000
40 Revenus fiscaux - baisse des impôts des personnes physiques L13402	-1'841'000
40 Revenus fiscaux - majoration du rendement du centime 2025	2'000'000
40 Revenus fiscaux - prise en compte des revenus des exercices antérieurs	2'500'000
44 Revenus financiers - redevance d'occupation du domaine public (SIG)	50'000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux - moindre utilisation des fonds	-55'000
46 Revenus de transfert - facturation arrondissement état civil plus faible	-38'000
49 Imputations internes - arrêt du mécanisme des intérêts théoriques (neutre car charges annulées aussi)	-919'000



REVENUS PAR FONCTIONS OU SOUS-FONCTIONS PROJET DE BUDGET 2025

Gr	Fonctions ou sous-fonctions	Budget 2024	Budget 2025	Variation 2024 / 2025		
		CHF	CHF	CHF	%	Observations
02	Services généraux	237'298	245'200	7'902	3%	Non significatif
11	Sécurité publique	791'100	881'100	90'000	11%	Facturation 0.70 APM supplém. aux autres communes
14	Questions juridiques	533'845	506'400	-27'445	-5%	Facturation Etat civil aux autres communes
15	Service du feu	0	3'000	3'000		Subvention bouches incendie (1 année / 2)
16	Défense	22'500	24'500	2'000	9%	Non significatif
21	Scolarité obligatoire	811'668	750'100	-61'568	-8%	Arrêt du fonds de régulation LRT 2017
29	Formation, autres	2'000	2'000	0	0%	Non significatif
32	Culture, autres	56'800	56'800	0	0%	Non significatif
34	Sports et loisirs	157'244	156'600	-644	0%	Non significatif
42	Soins ambulatoires	146'000	146'000	0	0%	Non significatif
54	Famille et jeunesse	901'000	861'000	-40'000	-4%	Contribution FDAP en baisse (places crèches)
57	Aide sociale et domaine de l'asile	305'700	304'300	-1'400	0%	Non significatif
61	Circulation routière	530'500	545'500	15'000	3%	Hausses des recettes parking public des Rays



REVENUS PAR FONCTIONS OU SOUS-FONCTIONS PROJET DE BUDGET 2025

Gr	Fonctions ou sous-fonctions	Budget 2024	Budget 2025	Variation 2024 / 2025		Observations
		CHF	CHF	CHF	%	
62	Transports publics	0	1'500	1'500		Commissions CFF ventes cartes journalières
64	Télécommunications	18'500	20'700	2'200	12%	Indexation contrats antennes téléphonie
72	Traitement des eaux usées	55'000	50'000	-5'000	-9%	Non significatif
73	Gestion des déchets	114'000	90'500	-23'500	-21%	Baisse subvention Mobiietri et ajuste. Taxes déchets
77	Protection de l'environnement, autres	43'700	55'800	12'100	28%	Redevances cimetières
81	Agriculture	50'000	25'000	-25'000	-50%	Prélèvement sur fons spécial Princesse Aga Khan
87	Combustibles et énergie	400'000	450'000	50'000	13%	Redevance utilisation domaine communal SIG
91	Impôts	33'153'000	38'023'000	4'870'000	15%	Evaluations fiscales du DF + Majoration revenus
96	Administration de la fortune et de la dette	5'685'964	4'773'200	-912'764	-16%	Imputations internes intérêts théoriques sur les immeubles PF - Arrêt du dispositif
97	Redistributions	2'000	4'000	2'000	100%	Reversement taxe CO2
		44'017'819	47'976'200	3'958'381	9%	



ESTIMATION DES CHARGES



IMPACT 2025 DES CHARGES LIEES

> Charges sur lesquelles la Commune est engagée

	2022 Comptes	2023 Comptes	2024 Budget	2025 Budget	2025-2024 Ecart Budget
Péréquation financière intercommunale	3'558'941	3'449'384	5'865'967	7'790'000	1'924'033
Groupements - GIPEC (crèches)	3'545'109	3'312'624	3'893'000	4'190'000	297'000
Groupements - Centre Sportif de Rouelbeau	118'530	124'563	126'000	151'000	25'000
Groupements - ORPC Lac	66'818	15'906	58'000	60'000	2'000
Groupements - GIAP (Animation parascolaire)	1'067'232	1'221'683	1'331'000	1'387'000	56'000
Groupements - SIS	496'486	564'256	603'000	690'000	87'000
Groupements - CIDEDEC	2'074	1'614	1'600	1'600	0
Groupements - Bibliobus	36'268	34'442	38'500	39'000	500
Groupements - ACG-SIACG	220'484	319'774	358'800	362'600	3'800
Charges de groupements et structures	9'111'942	9'044'245	12'275'867	14'671'200	2'395'333
soit en part des charges hors amortissements	25%	25%	29%	31%	

Entre 2024 et 2025 l'ensemble de ces charges évolue de **2'395'333 CHF**



FRAIS DE PERSONNEL 2025

- > Le projet présenté intègre les hypothèses suivantes :
 - Augmentation pour le coût de la vie de +1.20% (indice projeté à fin octobre 2024)
 - Maintien du contrôle de stationnement l'été
 - 5 mois, 2 personnes à 50% - 4 communes du bord du lac
refacturé aux communes partenaires
 - Création de 3 postes à 100% :
 - *Technicien en bâtiments pour les immeubles du patrimoine administratif*
1 poste 100%
 - *Ingénieur civil pour les travaux et projets routes et infrastructures*
1 poste 100%
 - *Agent de police municipale*
1 poste 100% dont 70% est refacturé aux communes partenaires



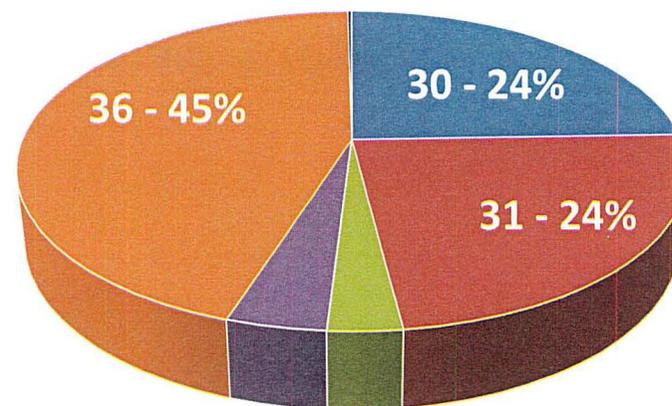
FRAIS DE PERSONNEL 2025

- › Le projet présenté intègre les hypothèses suivantes :
 - Ajustements de taux d'activité :
 - *SGA - Responsable du département administratif + 10%*
Remplacement de la personne actuelle partante à 90% par un 100%
 - *Voirie + 10%*
Remplacement d'une personne partante à 60% par un 70%
 - *Concierges école de Vézenaz, épicerie, service social et administration Vézenaz, Bacounis et crèches (intendance) – 20%*
L'organisation des concierges sur l'ensemble de ces sites, et la proposition d'un nouveau poste de technicien en bâtiments PA conduisent à cette réduction.
 - Anticipation de départs (retraite) et période de recouvrement avec les nouvelles personnes



CHARGES PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2025

Groupe Désignation nature	Budget 2024		Budget 2025		Variation 2024 / 2025	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
30 Charges de personnel	10'581'189	24.1%	11'703'300	24.4%	1'122'111	10.6%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'638'260	24.2%	11'311'750	23.6%	673'490	6.3%
33 Amortissements du PA	1'451'455	3.3%	1'448'900	3.0%	-2'555	-0.2%
34 Charges financières	1'872'950	4.3%	1'957'450	4.1%	84'500	4.5%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	300	0.0%	250	0.0%	-50	-16.7%
36 Charges de transfert	18'343'084	41.8%	21'446'150	44.7%	3'103'066	16.9%
39 Imputations internes	1'012'198	2.3%	98'200	0.2%	-913'998	-90.3%
	43'899'436	100.0%	47'966'000	100.0%	4'066'564	9.3%





CHARGES PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2025

Groupe Désignation nature	Budget 2024		Budget 2025		Variation 2024 / 2025	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
30 Charges de personnel	10'581'189	24.1%	11'703'300	24.4%	1'122'111	10.6%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'638'260	24.2%	11'311'750	23.6%	673'490	6.3%
33 Amortissements du PA	1'451'455	3.3%	1'448'900	3.0%	-2'555	-0.2%
34 Charges financières	1'872'950	4.3%	1'957'450	4.1%	84'500	4.5%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	300	0.0%	250	0.0%	-50	-16.7%
36 Charges de transfert	18'343'084	41.8%	21'446'150	44.7%	3'103'066	16.9%
39 Imputations internes	1'012'198	2.3%	98'200	0.2%	-913'998	-90.3%
	43'899'436	100.0%	47'966'000	100.0%	4'066'564	9.3%

Principales évolutions

30 Indexation coût de la vie 1.20% sur l'ensemble des services	115'000	1'122'000
30 Nouveaux postes proposés et doublons des postes SG et SGA partants	590'000	
30 Modification RAC - Indemnités départ des CA	180'000	
30 Mise en place des CM suppléants	20'000	
30 Voyage du CM (3 / législature - année 5)	63'000	
30 Frais et honoraires de recrutement	37'000	
30 Autres éléments divers	117'000	



CHARGES PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2025

Groupe Désignation nature	Budget 2024		Budget 2025		Variation 2024 / 2025	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
30 Charges de personnel	10'581'189	24.1%	11'703'300	24.4%	1'122'111	10.6%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'638'260	24.2%	11'311'750	23.6%	673'490	6.3%
33 Amortissements du PA	1'451'455	3.3%	1'448'900	3.0%	-2'555	-0.2%
34 Charges financières	1'872'950	4.3%	1'957'450	4.1%	84'500	4.5%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	300	0.0%	250	0.0%	-50	-16.7%
36 Charges de transfert	18'343'084	41.8%	21'446'150	44.7%	3'103'066	16.9%
39 Imputations internes	1'012'198	2.3%	98'200	0.2%	-913'998	-90.3%
	43'899'436	100.0%	47'966'000	100.0%	4'066'564	9.3%

31 Entretien des bâtiments du Patrimoine administratif (37 sites)	467'000	
31 Dépréciation des créances fiscales et pertes fiscales	150'000	
31 Honoraires de nettoyage (remplacement absences concierges)	97'000	
31 Autres écarts	-41'000	
33 Amortissements - selon plan d'investissements	-2'500	
34 Entretien courants bâtiments Patrimoine Financier (11 immeubles)	80'000	
		673'000



CHARGES PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2025

Groupe Désignation nature	Budget 2024		Budget 2025		Variation 2024 / 2025	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
30 Charges de personnel	10'581'189	24.1%	11'703'300	24.4%	1'122'111	10.6%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'638'260	24.2%	11'311'750	23.6%	673'490	6.3%
33 Amortissements du PA	1'451'455	3.3%	1'448'900	3.0%	-2'555	-0.2%
34 Charges financières	1'872'950	4.3%	1'957'450	4.1%	84'500	4.5%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	300	0.0%	250	0.0%	-50	-16.7%
36 Charges de transfert	18'343'084	41.8%	21'446'150	44.7%	3'103'066	16.9%
39 Imputations internes	1'012'198	2.3%	98'200	0.2%	-913'998	-90.3%
	43'899'436	100.0%	47'966'000	100.0%	4'066'564	9.3%

36 Péréquation financière intercommunale	1'924'000
36 Participation groupement intercommunal GIPEC (Crèches)	297'000
36 Frais de perception des impôts	200'000
36 Participation ligne navigation N4 Voie bleue	134'000
36 Subventions Cultures et loisirs	103'000
36 Compensation financière communes frontalières	100'000
36 Participation groupement intercommunal SIS	87'000
36 Subventions enfants à besoin spécifiques	85'000
36 Participation groupement intercommunal GIAP (Animation parascolaire	56'000
36 Autres subventions et charges de transfert)	117'000
39 Imputations internes - arrêt du mécanisme des intérêts théoriques (neutre)	-913'000

3'103'000



CHARGES PAR FONCTIONS OU SOUS-FONCTIONS

PROJET DE BUDGET 2025

Gr	Fonctions ou sous-fonctions	Budget 2024	Budget 2025	Variation 2024 / 2025		
		CHF	CHF	CHF	%	Observations
01	Conseil municipal et Exécutif	695'414	1'006'850	311'436	45%	Voyage CM - Indemnités départ CA - Frais élections
02	Services généraux	6'056'713	7'037'100	980'387	16%	Nouveaux postes et tuilages +460'000 Amortissements +153'000 Travaux d'entretien des bâtiments +100'000
11	Sécurité publique	1'602'275	1'830'700	228'425	14%	Nouvel APM et équipements + 170'000
14	Questions juridiques	701'460	668'050	-33'410	-5%	Décontamination des archives en 2024
15	Service du feu	951'200	1'047'800	96'600	10%	Participation au groupement SIS +87'000
16	Défense	163'800	117'200	-46'600	-28%	Amortissements rénovation des abris PC
21	Scolarité obligatoire	4'187'194	4'608'650	421'456	10%	Travaux bâtiments écoles +127'000 Honoraires de nettoyage + 151'000 Contribution groupement GIAP +56'000
29	Formation, autres	2'000	2'000	0	0%	Non significatif
31	Héritage culturel	50'000	20'000	-30'000	-60%	En 2024 projet spécifique Tour de la Pallanterie
32	Culture, autres	1'534'235	1'599'750	65'515	4%	Subventions aux sociétés culturelles dont festivals
34	Sports et loisirs	2'936'397	2'970'150	33'753	1%	Subventions aux sociétés sportives
42	Soins ambulatoires	172'939	128'450	-44'489	-26%	Arrêt du fonds de régulation LRT 2017
54	Famille et jeunesse	5'495'920	5'751'500	255'580	5%	Participation au groupement GIPEC +297'000
57	Aide sociale et domaine de l'asile	1'243'699	1'289'250	45'551	4%	Subventions enfants à besoins spécifiques
59	Domaine social, non mentionné ailleurs	245'000	265'000	20'000	8%	Augmentation de l'aide d'urgence à l'étranger
61	Circulation routière	3'226'525	3'261'000	34'475	1%	Acquisitions d'équipements pour la voirie +50'000
62	Transports publics	380'200	402'300	22'100	6%	Acquisition de mobilier urbain



CHARGES PAR FONCTIONS OU SOUS-FONCTIONS PROJET DE BUDGET 2025

Gr	Fonctions ou sous-fonctions	Budget 2024	Budget 2025	Variation 2024 / 2025		
		CHF	CHF	CHF	%	Observations
63	Transports, autres	0	134'000	134'000		Participation ligne N4 Voie bleue
71	Approvisionnement en eau	15'800	17'500	1'700	11%	Non significatif
72	Traitement des eaux usées	306'623	290'800	-15'823	-5%	Non significatif
73	Gestion des déchets	1'890'925	1'920'200	29'275	2%	Non significatif
75	Protection des espèces et du paysage	45'000	70'000	25'000	56%	Mandataires pour actions en faveur de la protection de la nature
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	381'000	317'000	-64'000	-17%	Journée sensibilisation EDD en 2024 -61'000
77	Protection de l'environnement, autres	31'300	42'300	11'000	35%	Entretiens des cimetières et de la crypte
79	Aménagement du territoire	35'000	120'000	85'000	243%	Hausse des honoraires mandataires +35'000 Hausse des amortissements +50'000
81	Agriculture	140'000	100'000	-40'000	-29%	Entretien arbres (dont fin du fonds Aga Khan)
85	Industrie, artisanat et commerce	33'500	33'500	0	0%	Non significatif
91	Impôts	1'500'000	1'850'000	350'000	23%	Frais de perception des impôts et pertes fiscales
92	Conventions fiscales	1'220'000	1'320'000	100'000	8%	Rétrocession Impôt source communes françaises
93	Péréquation financière et compensation des charges	5'865'967	7'790'000	1'924'033	33%	Hausse de la péréquation intercommunale
96	Administration de la fortune et de la dette	2'789'350	1'954'950	-834'400	-30%	Arrêt du mécanisme des intérêts théoriques
		43'899'436	47'966'000	4'900'964	11%	



CHARGES VOTEES LORS DES COMMISSIONS 2025

Commissions	2022	2023	2024	2025				Ecart budget 2024 - budget 2025
	Comptes	Comptes	Budget	Journée au vert (1)	Demandes aux commissions (2)	Retour des commissions (3)	Ecart demandé-accordé (3) - (2)	
Aménagement	28'551	7'862	30'000	40'000	75'000	65'000	- 10'000	35'000
Bâtiments et logement	1'554'852	1'781'435	1'630'000	2'167'500	2'280'500	2'243'500	- 37'000	613'500
Culture et loisirs	585'767	470'422	580'246	671'410	671'410	645'410	- 26'000	65'164
Environnement et Développement durable	2'925'024	2'848'843	3'337'400	3'334'000	3'339'000	3'323'600	- 15'400	13'800
Finances - promotion économique	30'000	31'200	33'500	35'300	35'300	33'500	- 1'800	-
Routes et infrastructures	584'683	564'027	598'000	608'000	608'000	608'000	-	10'000
Scolaire	247'823	261'425	319'610	368'684	359'204	355'804	- 3'400	36'194
Sécurité	452'549	447'885	526'100	543'346	533'346	533'350	4	7'250
Sociale	6'780'353	6'878'178	7'789'153	8'335'553	8'335'553	8'331'253	- 4'300	542'100
Sports	486'666	519'155	509'022	662'498	657'498	555'948	- 101'550	46'926
S/Total commissions	13'676'268	13'810'432	15'353'031	16'766'291	16'894'811	16'695'365	- 199'446	1'342'334
					128'520	- 199'446	-1.2%	8.7%

(2) - (1)

(3) - (2)

(3) - (2)



CHARGES DES AMORTISSEMENTS 2025

	Comptes 2023	Budget 2024	Projection comptes 2024	Budget 2025	Variation 2024 / 2025	
Amortissements du PA Immobilisations corporelles et incorporelles Subvention d'investissements	1'099'692	1'717'041	1'352'000	1'714'000	-3'041	0%
Amortissements complémentaires	9'594'017	0	0	0	0	0%
	10'693'709	1'717'041	1'352'000	1'714'000	-3'041	0%

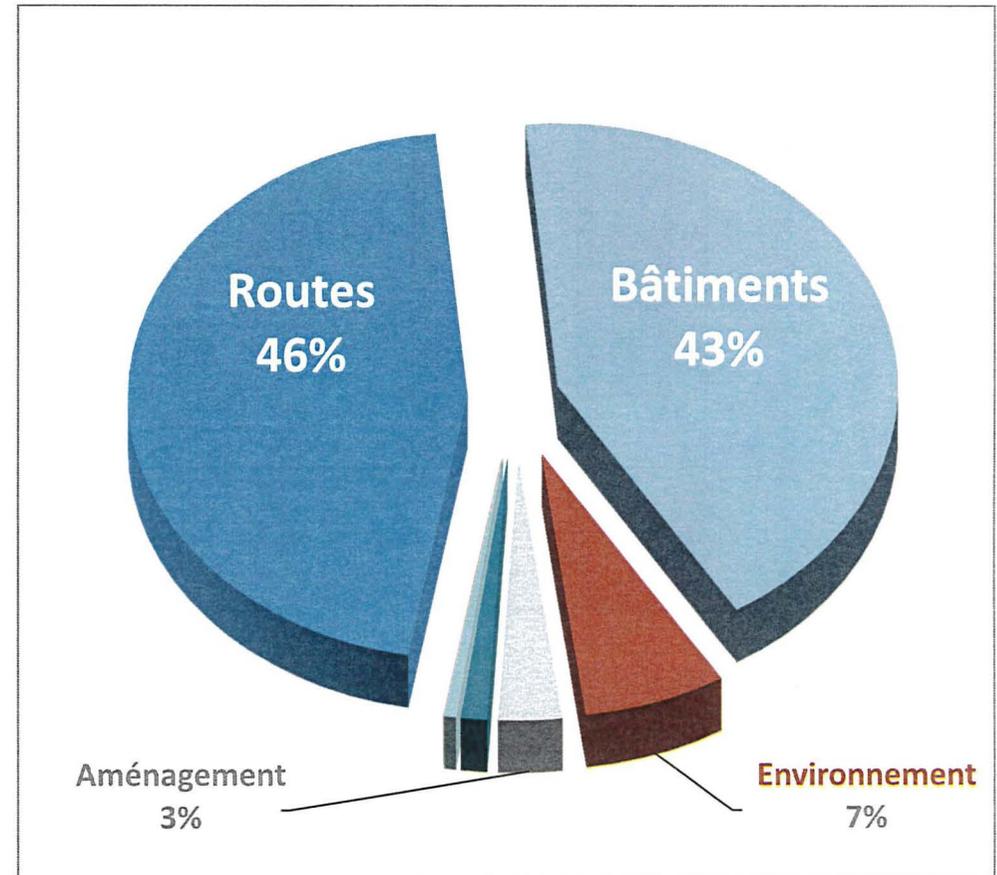


PRÉVISION DES INVESTISSEMENTS



RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2025 AU PLAN QUINQUENNAL (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)

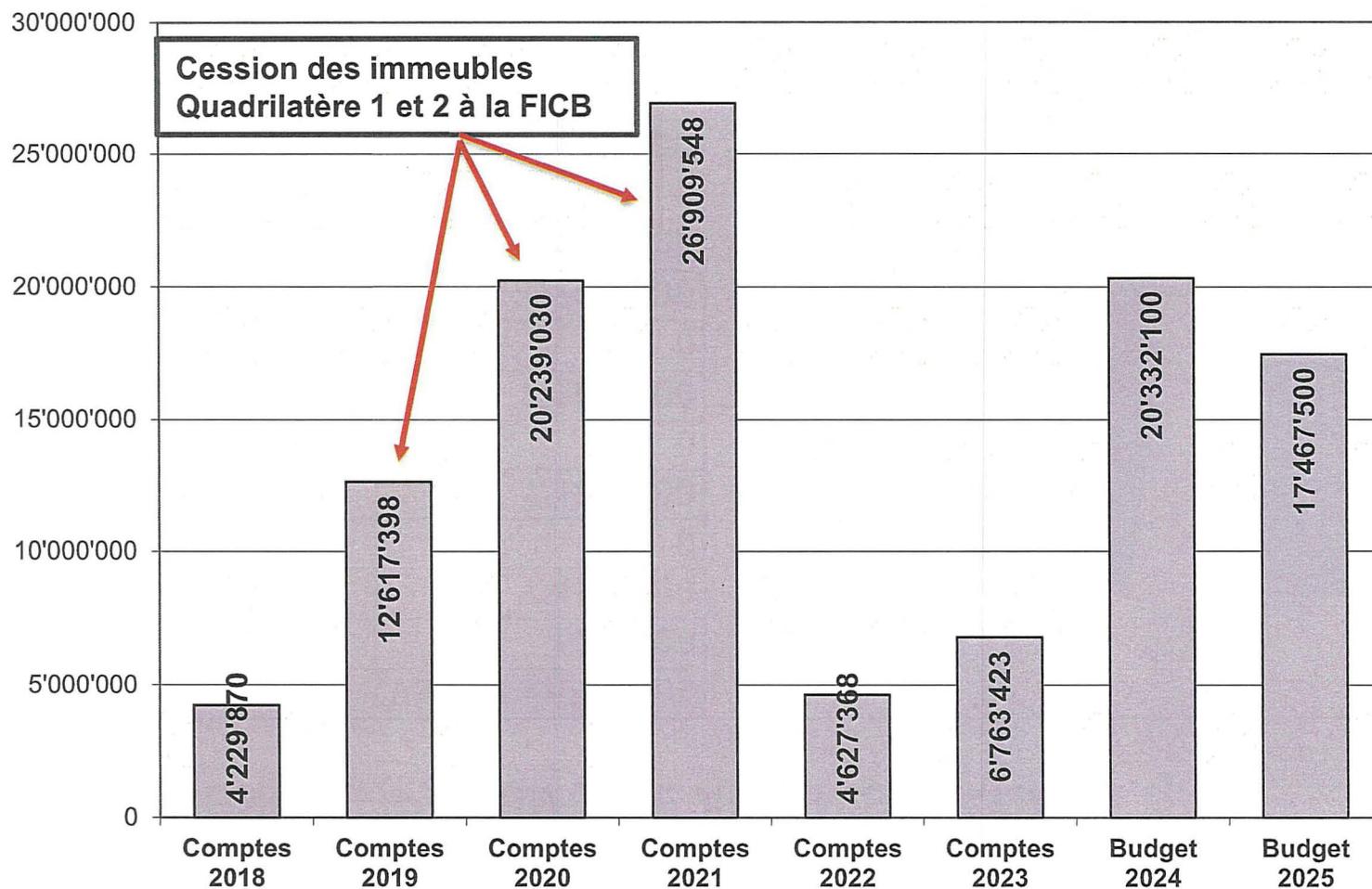
Commissions	Valeur en francs
Aménagement	528'000
Bâtiments	7'455'500
Culture	0
Environnement	1'180'000
Finances	0
Routes	7'984'000
Scolaire	0
Sécurité	220'000
Sports	100'000
Sociale	0
Total	17'467'500





COMPARAISON DES INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF 2018-2025

	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
invest	4'229'870	12'617'398	20'239'030	26'909'548	4'627'368	6'763'423	20'332'100	17'467'500





RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2025 AU PLAN QUINQUENNAL DE TRESORERIE PATRIMOINES ADMINISTRATIF ET FINANCIER

	Valeur en francs
Total investissements prévus du patrimoine administratif	17'467'500
Total investissements prévus du patrimoine financier	4'771'000
Total des investissements prévus PA+PF	22'238'500



EXERCICE COMPTABLE 2024

- › Estimation des recettes fiscales
- › Département des finances juillet 2024



ESTIMATION DE L'IMPÔT 2024 DÉPARTEMENT DES FINANCES JUILLET 2024

- La commune a reçu en juillet 2024 la deuxième évaluation des recettes pour l'exercice 2024. Les montants estimés sont **supérieurs** aux recettes prévues lors de l'élaboration du budget 2024

<i>année 2024</i>	retenu pour budget 2024	<i>sources : estimations transmises par le DF 31.07.2024</i>	
valeur du centime	Estimation d'octobre 2023	Estimation 31.07.2024	Différence vs budget
PP	1'165'822	1'218'217	52'395
PM	16'414	16'862	448
Total PP+PM	1'182'236	1'235'079	52'843
valeur CHF rev. fiscaux	Estimation d'octobre 2023	Estimation 31.07.2024	Différence vs budget
PP	32'642'000	34'110'076	1'468'076
PM	460'000	472'136	12'136
Total PP+PM	33'102'000	34'582'212	1'480'212
<i>28 centimes additionnels</i>	retenu pour budget 2024		



PROJECTION DU COMPTE DE RESULTAT 2024 À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR LES COMPTES 2024

<i>année 2024</i>	retenu pour budget 2024	<i>sources : estimations transmises par le DF 31.07.2024</i>	
valeur CHF rev. fiscaux	Estimation d'octobre 2023	Estimation 31.07.2024	Différence vs budget
PP	32'642'000	34'110'076	1'468'076
PM	460'000	472'136	12'136
Total PP+PM	33'102'000	34'582'212	1'480'212
<i>28 centimes additionnels</i>	retenu pour budget 2024		
Correctifs années antérieures 2005-2023 - PP		1'348'853	1'348'853
Correctifs années antérieures 2005-2023 - PM		-61'779	-61'779
		1'287'074	1'287'074
Compte de résultat 2024	33'102'000	35'869'286	2'767'286



PROJECTION DU COMPTE DE RESULTAT 2024

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| > Budget 2024 | 118'000 CHF |
| > Revenus fiscaux supplémentaires | 2'767'000 CHF |
| > Gain d'amortissements
(amortissements complémentaires 2023 et
projets différés ou non réalisés) | 350'000 CHF |
| > Non dépensé sur le fonctionnement estimation prudente | 800'000 CHF |
| > | |
| > → Projection du résultat 2024 de + 4'035'000 CHF | |
| > Proposition d'amortissements complémentaires 2024 pour alléger les charges futures, montant déterminé mi-novembre en fonction des évaluations fiscales de fin octobre 2024 | |



FIN DE LA PRÉSENTATION

DISCUSSION